

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 36.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MICHEL Sophie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SEBBARI Samira, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLAT Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUEL Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VAN DE WALLE Robert, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : CHAPLOT Roland par BLOT Gilles, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, PARIGAUX Jean-Louis par SBROVAZZO Valérie, MARIE Sylvie par PORTIER Francis, FAURE Gilbert par CHODLEWSKI Martine,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GAURIER Claude à GARNERIN David, BLASSON Christian à BLASCO Thierry, FINET Odile à RABAT ARTAUX Nadia, MOSER Alain à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à HELIOT COURONNE Isabelle, BAZIN-MALGRAS Valérie à PATELLI Lise, BRET Marc à MENUEL Gérard, LE CORRE Marie à BERTAIL Sybille, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SYDOR Dimitri à Anna ZAJAC, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie,

Absents et excusés : LEIX Jean-François, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, REHN Yves,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, FRAENKEL LOCHARD Stéphanie

DELIBERATION N°33	Collecte des déchets – tarification incitative- étude de faisabilité – Demande de financement
RAPPORTEUR	Francis DEHAUT

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	132	132			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2017

Rapporteur : Gilbert FAURE

**COLLECTE DES DECHETS –
TARIFICATION INCITATIVE - ETUDE DE FAISABILITE
DEMANDE DE FINANCEMENT****Exposé :**

Depuis 2012, la Communauté d'agglomération du Grand Troyes a entrepris une démarche d'optimisation des services de collecte des déchets ménagers sur son territoire.

En 2015, avec le renouvellement des principaux marchés de collecte en porte à porte, le Grand Troyes finalisait la première phase de mise en œuvre.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence de collecte des déchets des ménages est exercée sur le territoire de Troyes Champagne Métropole composé de 81 communes.

Dans la continuité des démarches mises en œuvre depuis 2012, il est à présent opportun d'envisager, dans un premier temps, le lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place de la tarification incitative (ordures ménagères), sur son territoire qui constituerait une nouvelle phase d'optimisation de ce service de proximité.

Dans un second temps, la mise en œuvre de la tarification incitative visera notamment à l'amélioration des performances de tri et également à inciter les producteurs à réduire à la source leur production de déchets, dans l'objectif d'une maîtrise des coûts. Elle permettra l'application d'une tarification en adéquation avec la production réelle de déchets de chaque ménage, en encourageant ainsi les comportements vertueux.

L'ADEME prévoit des dispositifs d'aide pour les collectivités s'engageant dans la mise en place de la tarification incitative, notamment dans le cadre du lancement d'une étude de faisabilité, pour les dépenses de fonctionnement ou encore pour les dépenses d'investissement.

Ce dispositif de soutien financier est décrit ci-dessous :

L'aide à l'étude de faisabilité est une aide à l'audit des services, à l'élaboration de scénarios (éléments financiers, techniques et organisationnels) et à la proposition de plan d'action. Le montant est plafonné à 100 000 € HT avec un taux d'aide maximum de 70 %.

L'étude de faisabilité envisagée est estimée à 30 000 € TTC. Le montant maximum de l'aide est de 21 000 € HT.

L'aide à la mise en œuvre d'une Tarification Incitative est une aide forfaitaire à l'habitant pour la réalisation des actions nécessaires à la mise en place de la Tarification Incitative (y compris les frais de communication). La population de base est la population dite **DGF** (définie à l'article L2334-2 du CGCT) au moment de la contractualisation sur le territoire considéré. Le montant maximum de l'aide est de 6,6 €/habitant, avec un plafond d'1 Million d'euros par opération.

La population prise en compte est de 168 350 habitants. L'aide atteindrait donc son plafond.

Le soutien à la mise en œuvre de l'ADEME est apporté dans le cadre d'une convention de financement établie pour une durée maximale de quatre ans définissant les objectifs à atteindre.

L'aide aux investissements de la Tarification Incitative est une aide en pourcentage des dépenses engagées par le titulaire sur les investissements liés à l'individualisation du suivi en habitat dense (tampons d'identification, badges pour l'habitat collectif et les centres villes). Elle se base sur un plafond d'assiette à 1 Million d'euros avec un soutien maximum de 55% des investissements.

L'investissement potentiel est de :

- Equipement des 146 conteneurs semi-enterrés = 400 000 € HT
- Equipement des 27 bornes enterrées = 95 000 € HT
- Fourniture de 11 000 badges d'identification = 55 000 € HT

Le montant maximum des aides sur ce volet est estimé à 302 500 € HT.

Au final, le montant prévisionnel de la participation financière de l'ADEME est au maximum de 1 323 500 € HT.

Décision :

Il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les aides de l'ADEME Grand Est, ainsi que tout autre partenaire financier dans le cadre du lancement de l'étude de faisabilité relative à la redevance incitative et de sa mise en œuvre ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à l'instruction et au suivi de ces dossiers.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote